

Visite longue



Dans les Pays de la Loire, 4 % des personnes âgées de 75 à 89 ans sont en affection longue durée pour maladie d'Alzheimer, autres démences ou autres maladies neurodégénératives (13 % au-delà de 90 ans). Chaque année, près de 4 000 nouveaux patients sont admis en ALD pour ces pathologies dans la région. Ainsi, plus d'un nouveau patient par an et par médecin traitant nécessite ce type de prise en charge⁽¹⁾.



COTATION

Code : VL

Tarif : 60 €

- Dans la NGAP l'acte s'intitule « Consultation très complexe réalisée au domicile du patient ».
- La visite longue (VL) peut être facturée jusqu'à 3 fois dans l'année civile pour les patients atteints de maladie neurodégénérative ou en soins palliatifs.
- En EHPAD, si l'établissement est en option tarifaire partielle, la VL est facturée à l'Assurance Maladie par le médecin traitant. Si l'établissement est en option tarifaire globale, la facturation se fait directement à l'EHPAD.

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

INDICATIONS

La visite longue et très complexe concerne soit :

- une consultation réalisée au domicile du patient atteint de maladie neurodégénérative par le médecin traitant ;
- une consultation réalisée au domicile du patient en soins palliatifs par le médecin traitant ;
- une première consultation réalisée au domicile d'un patient dans l'incapacité médicale de se déplacer, et âgé de plus de 80 ans ou en ALD exonérante. Le patient n'a pas de médecin traitant ou souhaite en changer. Il faut dans ce cas-là se déclarer médecin traitant lors de cette visite.

Pour les deux premières situations, la visite longue peut être réalisée jusqu'à 3 fois dans l'année.

Au cours de cette visite, le médecin traitant :

- réalise une évaluation de l'état du patient (autonomie, capacités restantes et évolution des déficiences) ;
- évalue la situation familiale et sociale ;
- formalise la coordination nécessaire avec les autres professionnels de santé et les structures

accompagnantes

- informe le patient et les aidants sur les structures d'accueil.

On doit retrouver dans le dossier médical du patient les conclusions de la visite.

AIDE PRATIQUE

ORGANISATION

La visite longue est l'opportunité de discuter à intervalles réguliers avec les aidants et les autres professions de santé ou médico-sociales intervenant au domicile du patient. De bonnes pratiques permettent de mieux la préparer.

Identifier à l'avance les patients dans son logiciel métier peut permettre de gagner du temps. Retrouvez ci-dessous la liste, non exhaustive, des principales maladies neuro-dégénératives conformes à la Classification Internationale des Maladies (CIM 10)⁽²⁾ :

- Affections dégénératives systémiques du système nerveux central (chorée de Huntington, ataxie héréditaire, sclérose latérale amyotrophique et syndromes apparentés)
- Syndromes extrapyramidaux (Parkinson et autres dégénérescences des noyaux gris centraux)
- Autres affections dégénératives du système nerveux central (Alzheimer, maladie de Pick, maladie à corps de Lewy et affections apparentées)
- Affections démyélinisantes (sclérose en plaques et affections apparentées, Creutzfeldt-Jakob)

Afin de faciliter la planification des visites, il peut être également utile de paramétrer son logiciel ou d'organiser son secrétariat pour disposer de rappels de visite.

CONSEILS EN +

Quand c'est possible, le partage de la synthèse dans le Dossier Médical Partagé (DMP) du patient permet aux autres soignants d'accéder facilement aux points clés de la visite⁽³⁾. Les caisses d'Assurance Maladie sont les interlocuteurs privilégiés des médecins généralistes en cas de questions sur l'utilisation du DMP.

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

⁽¹⁾ Données SNDS 2017, tous régimes (exploitation caisse d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique)

⁽²⁾ [Site invs.santepubliquefrance.fr](http://Site.invs.santepubliquefrance.fr) (dossier sur les maladies neurodégénératives)

⁽³⁾ [Site dmp.fr](http://Site.dmp.fr)



OMNIPrat

Simple, fiable, rapide : OMNIPrat.org,
votre outil d'aide à la pratique en médecine générale

Proposé par l'Union Régionale des Médecins Libéraux
et l'Assurance Maladie des Pays de la Loire